

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL SYNDICAL
Du jeudi 22 décembre 2016 de 18h30 à 20h

Date de convocation : 8 décembre 2016

PRÉSENTS : Mmes Michèle COUVERT, Saliha ARRADA, Marie-Pierre SAMSON et MM Claude MALIA, Nicolas MOMETTI, Eric GERARD

EXCUSEES : Mme Nelly CARRAT, pouvoir à Mme COUVERT et Mme Brigitte BALBO, pouvoir à M. MALIA

Secrétaire de séance : Eric GERARD

Ordre du jour

1. **Approbation du dernier compte-rendu**
2. **Délibération n°765 Convention « Giboulivres » 2017**
3. **Délibération n°766 Création d'un poste d'Agent Social de 1^{ère} classe**
4. **Délibération n°767 Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe**
5. **Délibération n°768 Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe**
6. **Délibération n°769 Création d'un poste d'Agent Social de 1^{ère} classe**
7. **Délibération modificative n°770**
8. **Délibération n°771 Amortissement chaudière**
9. **Questions diverses**

1. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du dernier Conseil syndical (26 octobre 2016) est adopté à l'unanimité.

2. Délibération n°765 Convention « Giboulivres » 2017

M. le Président présente aux Conseillers le projet de Convention liant les médiathèques intercommunales de Crolles et Pontcharra, les médiathèques et bibliothèques de Bernin, Biviers, Domène, Goncelin, St Ismier, La Terrasse, Le Touvet, Le Versoud, St Pierre d'Allevard, Chapareillan, et St Agnès pour l'animation autour du livre jeunesse appelée "Giboulivres" qui aura lieu du 03 u 08 avril 2017.

Cette convention a pour objet de partager les frais d'organisation de cette manifestation entre les bibliothèques et médiathèques signataires et de définir le gestionnaire de la manifestation qui est, pour cette édition, la commune de Domène.

Le budget global prévisionnel 2017 est de 7530.00 €, la participation prévisionnelle pour la médiathèque du Centre socio-culturel est de 287.85 €.

Après avoir pris connaissance du projet, de la convention et du budget prévisionnel, les Conseillers présents demandent à l'unanimité à M. Le Président de signer ladite convention de partenariat et tous les documents s'y rapportant.

3. Délibération n°766 Création d'un poste d'Agent Social de 1^{ère} classe

Le Président expose,

Pour donner suite à la proposition d'avancement de grade, il convient de créer un poste en adéquation avec le nouveau grade de l'Agent.

Après débat, les Conseillers présents et représentés décident la création du poste d'Agent social de 1^{ère} classe à 35 heures hebdomadaires au 01/12/2016.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Isère pour visa, et à Monsieur le Comptable du Trésor Public pour information.

4. Délibération n°767 Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe

Le Président expose,

Pour donner suite à la proposition d'avancement de grade, il convient de créer un poste en adéquation avec le nouveau grade de l'Agent.

Après débat, les Conseillers présents et représentés décident la création du poste d'adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe à 28 heures hebdomadaires au 01/12/2016.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Isère pour visa, et à Monsieur le Comptable du Trésor Public pour information.

5. Délibération n°768 Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe

Le Président expose,

Pour donner suite à la proposition d'avancement de grade, il convient de créer un poste en adéquation avec le nouveau grade de l'Agent.

Après débat, les Conseillers présents et représentés décident la création du poste d'adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe à 25 heures hebdomadaires au 01/12/2016.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Isère pour visa, et à Monsieur le Comptable du Trésor Public pour information.

6. Délibération n°769 Création d'un poste d'Agent Social de 1^{ère} classe

Le Président expose,

Pour donner suite à la proposition d'avancement de grade, il convient de créer un poste en adéquation avec le nouveau grade de l'Agent.

Après débat, les Conseillers présents et représentés décident la création du poste d'Agent Social de 1^{ère} classe à 24 heures hebdomadaires au 01/12/2016.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Isère pour visa, et à Monsieur le Comptable du Trésor Public pour information.

7. Délibération modificative n°770

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, décide de procéder à une décision modificative de crédits ainsi résumé (les montants sont exprimés en Euros) :

Désignations	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	16 000,00	
012 : Charges de personnel		15 000,00
65 : Autres charges de gestion courantes		1 000,00
Total	16 000,00	16 000,00
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
2135: Instal géné agenc aména cons		88 605,00
2313 : Immos en cours de construction	88 605,00	
Total	88 604,46	88 604,46

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents adopte la décision modificative telle que ci-dessus résumée.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Isère pour visa, et à Madame la Comptable du Trésor Public pour information.

8. Délibération n°771 Amortissement chaudière

VU l'article L.2321-2 27 et 28 et L.2321-3 du Code général des Collectivités territoriales

VU l'article R.2321-1 du Code général des Collectivité territoriales

VU la délibération n°395 du Conseil syndical en date du 11 octobre 2006

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le principe d'amortissement de la chaudière sur une durée de 15 années.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Isère pour visa, et à Madame le Comptable du Trésor Public pour information.

L'abandon par la Communauté de communes du Pays du Grésivaudan de son projet de construction d'un espace formation-insertion sur le site du Centre socioculturel de Brignoud est évoqué en question diverse. La réponse du Président et de la Vice-présidente est présentée au Conseil syndical.

Aucune autre question n'est ajoutée à l'ordre du jour, Monsieur le Président clôt la séance.